

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 237

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lip, en avance sur son temps

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 237 16 août 1973
Dixième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1973 : 14 francs
Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
(bureau ouvert l'après-midi)
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Gilbert Baechtold
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy

237

Non, la montre n'est pas cassée; non, il ne peut plus s'agir simplement de la reconversion difficile d'une usine mal gérée; même si (peut-être quand ces lignes paraîtront) les scellés devaient être apposés sur les portes de l'usine, il n'y aura pas eu défaite ouvrière. Non. Il s'est passé quelque chose à Besançon.

On pouvait craindre, au départ, que les réflexes de défense et de dignité des travailleurs de Lip ne soient noyés dans la phraséologie usuelle. Mais, indice sûr d'une volonté réaliste, les ouvriers et les responsables syndicaux ont refusé que soit appelée autogestion la poursuite du travail et la commercialisation directe des montres. Avec une spontanéité admirable, ils ont su faire tourner la machine; l'autogestion totale et durable poserait d'autres problèmes.

Et puis ce n'est pas la Seine qui coule à Besançon; Jean-Paul Sartre n'a pas été photographié « tractant » devant l'usine; les reporters parisiens ont paru un peu décontenancés par le calme tête des Comtois. Car c'est sur place et sans souffleur qu'une signification a été donnée à ce combat, tonique comme la fraîcheur de résine des forêts de sapin.

Qu'est-ce donc qui est d'ores et déjà gagné ?

D'abord la sympathie du public. Ne dites pas Bof ! L'opinion n'avance pas seulement à coups de provocations. La vente « illégale » a été ressentie comme parfaitement naturelle. Les montres produites par les travailleurs servaient à payer les travailleurs; cela a eu l'évidence de la légitimité. Ensuite cette démonstration : dans la nécessité et avec l'appui d'un large milieu purent être inventées des méthodes qui défient les règles des spécialistes. Même dans un système capitaliste les lois commerciales peuvent être bousculées : la publicité de la montre Lip, elle s'est faite toute seule, rédactionnellement. Lisez sur ce sujet en

page 2 le point de vue d'un collaborateur, orfèvre en la matière.

Certes, les circonstances ont servi les ouvriers : ils fabriquaient toute la montre, qui est, de surcroît, un produit de vente directe. Ils n'étaient pas, par un bonheur assez exceptionnel, sous la dépendance de la parcellisation du travail. Ils étaient en mesure de faire appel directement au consommateur. Imaginez un instant que Lip n'ait fabriqué que la boîte ou le cadran ou les rouages : il n'y aurait jamais eu de vente sauvage; l'acheteur n'aurait pu être que des industries bien tenues en main; elles auraient, bien sûr, boycotté l'irrégulier, qui vite se serait retrouvé pris, comme petit poisson, dans les mailles du système. Heureusement, Lip fabrique la montre.

Grâce à ces circonstances heureuses, Lip peut être aujourd'hui un symbole.

La suite du combat, chez Lip ou ailleurs, ne peut être que celle-ci : la reprise de l'usine par qui vous voulez doit être assortie d'un droit de participation, au sens d'un droit véritable de contrôle par les organisations ouvrières. Après la faillite patronale, la relève doit consacrer un autre pouvoir. Et la participation ouvrière n'aura de sens que si elle sert de levier pour d'autres actions de même veine; avec ce label : produit par une entreprise sous contrôle ouvrier.

Dans tout espoir, il y a une part de rêve, mais l'espoir n'est pas lunatique pour autant.

La vertu de la résistance des ouvriers de Lip, le patronat la pressent et s'en effraie et souhaite que le conflit soit réglé au plus vite pendant l'été.

Mais l'espoir est semé. Il faudra poursuivre. D'ores et déjà on peut se demander si les actions du « pouvoir des travailleurs » ne devrait pas porter sur les entreprises en contact direct avec la vente, qui permet un appel nouveau à l'arbitrage du consommateur.